

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Frelighsburg le 10 janvier 2011

Une séance ordinaire s'est tenue à la l'Hôtel de Ville lundi le 10 janvier 2011, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Roland Lemaire.

Est absent le conseiller Louis Roy

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e) s :

MM. Eden Muir	Charles Crawford
Pierre Parent	
Marc-André Roy	Mme. Lucie Trudel

Madame Anne Pouleur directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

RÉS 559-01 -11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseillère Lucie Trudel
Appuyé du conseiller Marc-André Roy
Résolu à l'unanimité

D' : Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en ajoutant au varia

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2010
3. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2010
4. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2010
5. Adoption de la liste des comptes à payer
6. Correspondance
7. Établissement de servitudes assainissement des eaux usées
8. Émission d'un chèque Calculatec Inc.
9. Émission d'un chèque en faveur de Gaétan Blackburn
10. Émission d'un permis aire PIIA Compagnie 9185-1501 Québec 16, rue
11. Principale
12. Emploi d'été Canada
13. Adoption du règlement 115-01-2011 décrétant l'imposition des taxes
14. municipales pour l'année 2011
15. Adoption du règlement 117-01-2005(11) déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses
16. Adoption du règlement 116-01-2005(11) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
17. Avis de motion au règlement 135-02-2010 Politique de gestion contractuelle en regard de la loi 76
18. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment
19. Varia
20. Compte-rendu de la MRC
21. Questions des contribuables
22. Levée de la séance

ADOPTÉ

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

RÉS 560-01 -11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par la conseiller Pierre Parent
Appuyé du conseiller Marc-André Roy
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 6 décembre 2010 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière, en modifiant la résolution 551-12-10 demande d'une utilisation autre qu'agricole à la CPTAQ, érection d'une tour vidéotron, pour que l'intervention du conseiller Pierre Parent se lise comme suit : Le conseiller Pierre Parent est en faveur de la proposition de Madame Trudel, à son avis il y aura dans un futur rapproché de nouvelles technologies avec des tours moins hautes qui diffuseront la micro-onde et permettront à la Municipalité de vérifier de façon périodique l'avènement d'une technologie qui permettra d'abaisser la hauteur de la tour voir de l'enlever complètement. et de remplacer dans le cadre de l'adoption Il est résolu à l'unanimité par il résolu par la majorité;

D'ajouter à la résolution 553-12-10 sur l'adhésion de la Municipalité de Dunham à l'entente intermunicipale portant sur l'abattage d'arbres d'ajouter, que suite à cette adhésion la Municipalité de Frelighsburg veut avoir la possibilité de réduire à l'intérieur de l'année des exercices financiers le nombre d'heures qui lui est attribuée.

ADOPTÉ

RÉS 561-01-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy
Appuyé du conseiller Eden Muir
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 15 décembre 2010 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

RÉS 562-01-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel
Appuyé du conseiller Charles Crawford
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 15 décembre 2010 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

RÉS 563-01-11 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Trudel
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil paye et adopte la liste des factures décrites ci-bas :

Ouellet Bernard	Salaire 08-12-10	1 718 34\$
Dunnigan Micheal	Salaire 08-12-10	403 63
Sauvageau Eric	Salaire 08-12-10	220 39
Verville Brice	Salaire 08-12-10	167 65
Messier Jonathan	Salaire 08-12-10	546 45
Vincent Nicolas	Salaire 08-12-10	49 31
Édoin Steve	Salaire 08-12-10	556 86
Morin Éric	Salaire 08-12-10	86 13
Staples Blair	Salaire 08-12-10	16 95
Therrien Mathieu	Salaire 08-12-10	293 66
Racine Jean	Salaire 08-12-10	386 84
Courchesne Roger	Salaire 08-12-10	521 68
Bourdeau Paul	Salaire 08-12-10	466 96
Therrien Alexandre	Salaire 08-12-10	676 72
Bourdeau Guillaume	Salaire 08-12-10	416 28
Racine Serge	Salaire 08-12-10	419 11
Gagnon Kevin	Salaire 08-12-10	356 49
Gagnon Mireille	Salaire 08-12-10	307 82
Crawford Charles	Salaire 08-12-10	331 02
Lemaire Roland	Salaire 08-12-10	974 54
Trudel Lucie	Salaire 08-12-10	586 97
Parent Pierre	Salaire 08-12-10	331 02
Roy Louis	Salaire 08-12-10	331 02
Muir Eden	Salaire 08-12-10	331 02
Roy Marc-André	Salaire 08-12-10	331 02
Riendeau Brigitte	Salaire 08-12-10	392 41
Pouleur Anne	Salaire 09-12-10	1 391 54
Davis Leigh Anne	Salaire 09-12-10	758 31
Lemaire Francis	Salaire 09-12-10	748 24
Morrison William	Salaire 09-12-10	869 89
St-Hilaire Jean Philippe	Salaire 09-12-10	383 38
Pouleur Anne	Salaire 23-12-10	1 391 54
Davis Leigh Anne	Salaire 23-12-10	682 64
Lemaire Francis	Salaire 23-12-10	701 02
Morrison William	Salaire 23-12-10	1 079 15
10817 Bell Canada	téléphone	1 204 21
10818 Pouleur Anne	fds.pension	197 68
10819 Lemaire Francis	fds.pension	86 52
10820 Morrison William	fds.pension	97 34
10821 Gaetan Blackburn	souper Noël	675 00
10822 Pouleur Anne	fds.pension	197 68
10823 Lemaire Francis	fds.pension	86 52
10824 Morrison William	fds.pension	97 34
10825 Aclands Grainger Inc.	appareils respiratoires	8 734 27

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

10826 Aquatech Inc.	décembre 2010	908 08
10827 Cable Axion Digitel Inc.	abonnement internet	68 30
10828 Les Carrières Marchand Inc.	pierre et gravier	2 087 76

10829	Concassage Pelletier Inc.	pierre	721 32
10830	Nopac Environnement	octobre et novembre 2010	240 58
10831	Bruno De Kinder	messenger	447 33
10832	Desjardins Séc.Financière	assurance collective	568 71
10833	Au diapason	poinsettias	150 00
10834	Dicom Express Inc.	Messagerie	17 96
10835	Fédération Québécoise Des Municipalités		66 04
10836	Gilbert Monette	copie clé	14 11
10837	Journal Le Guide	avis public	273 16
10838	Hydro-Québec	électricité	415 11
10839	J.O. Levesque Limitée	pièces accessoires	247 56
10840	Lab.Environnement Sm Inc.	analyses d'eau	206 56
10841	Les Équipements Lague Inc.	entretien tracteur	107 35
10842	Linda Tétreault	contrat entretien H.V.	624 75
10843	Lucie Trudel	achat lumières Noël	50 76
10844	MRC de Brome-Missisquoi	abattage d'arbres	878 25
10845	P.A. Le Riverain-Bedford	pièces accessoires	9 78
10846	Bernard Ouellet	achat essuie-glaces	35 03
10847	Oxygene Granby	oxygene medicale	35 35
10848	Papeterie L'écologique enr.	Fournitures bureau	202 91
10849	Les Pétroles Dupont	huile à chauffage	1 771 17
10850	Francis Picard	support téléphonique	19 47
10851	Produits Tan-Ex	badge pompier	623 07
10852	Le Réseau Mobilité Plus	téléphone/communication	134 32
10853	Roland Lemaire	diner conseillers	45 92
10854	Signalisation de L'estrie	panneau	33 86
10855	Ville de Dunham	Cont. Ent. Ordures	6 053 29
10856			ANNULÉ
10857	Y.Gosselin & Fils Ltée	articles quincaillerie	806 96
10858	Association des Chefs	cotisation annuelle	220 11
10859	Chevrier Laporte & Ass.Inc.	Renouvellement	28 255 08
10860	Dépanneur du Village	timbres	155 92
10861	Deragon	entretien camion	1 430 82
10862	Donald Carey	contrat hiver	40 053 75
10863	Les Entreprises Électriques		361 20
10864	Gestim Inc.	HP inspection bâtiment	2 068 91
10865	Groupe Maska	entretien génératrice	528 69
10866	Hydro-Québec	électricité	429 04
10867	Raymonde Jouvin	surveillance gymnase	432 00
10868			ANNULÉ
10869	Lamothe Energie Inc.	Diesel, bronze	1 358 68
10870	Le Réseau Mobilité Plus	téléphone/communication	161 19
10871	Soudure Verville	entretien voirie	1 930 17
10872	Systèmes Téléphoniques		191 61
10873	TAC de Frelighsburg Inc.		1 500 00
10874	Techno-controle 2000 Inc.	rechargement cylindre	170 72
10875	Ville de Dunham	entraide, cour pompier I	523 94
10876	Kimberly Nichols	site web pour municipalité	2 706 18
10877	Y.Gosselin & Fils Ltée.	Articles quincaillerie	67 34
10878	Calculatec Inc.	Grammar school	1 354 50

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

Je, Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour payer les factures décrites plus-haut.

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

**RÉS 564-01-11 ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES ASSAINISSEMENT
DES EAUX
USÉES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures d'assainissement des eaux usées, la municipalité de Frelighsburg doit acquérir des servitudes en regard des plans dressés par Génivar sous le numéro J113418;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Trudel
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg demande aux arpenteurs géomètres Guillemette et Gélinas de monter les descriptions techniques pour l'établissement de servitudes conformément au plan de Génivar sous le numéro J113418;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg mandate Me. Roseline Ménard du cabinet PME Inter Notaires pour la ratification des actes de cession;

QUE : le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉ

**RÉS 565-01-11 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE CALCULATEC
INC.**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy
Appuyé du conseiller Eden Muir
Résolu à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque en faveur de Calculatec Inc. au montant incluant les taxes de 1 354,50\$ couvrant les honoraires professionnels pour la production d'un rapport portant sur l'examen structural du Grammar School.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-haut décrite est affectée :

03-31000-648	Ref.Entrée et 2eme Grammar School	1 354,50\$
--------------	-----------------------------------	------------

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

RÉS 566-01-11 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE GAÉTAN BLACKBURN

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel
Appuyé du conseiller Pierre Parent
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg a émis un chèque le 16 décembre 2010 en faveur de Gaétan Blackburn au montant de 675,00\$ pour la confection du repas de Noël des employés de la Municipalité.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-haut décrite est affectée :

02-13000-610	fête employés Noël	675,00\$
--------------	--------------------	----------

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

**RÉS 567-01-11 ÉMISSION D'UN PERMIS AIRE PIA COMPAGNIE 9185-1501
QUÉBEC 16, RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel
Appuyé du conseiller Eden Muir
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil autorise l'émission du permis 10-028 en faveur de la compagnie 9185-1501 Québec Inc, pour l'installation d'une enseigne commerciale;

QUE : Le conseil suggère au propriétaire pour l'application de la peinture, un fond beige sur un lettrage noir ou l'inverse.

ADOPTÉ

RÉS 568-01-11 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par le conseiller Pierre Parent
Appuyé du conseiller Charles Crawford
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg fait une demande au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Emploi d'Été Canada » pour l'embauche de trois étudiants à raison de 30 heures/semaine, au taux horaire de 9,25\$ et de 10,25 \$ pour une période de 8 à 16 semaines;

QUE : La Municipalité de Frelighsburg accepte la responsabilité du projet « Emploi d'Été Canada » et que le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à ce dossier;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédentaire à la contribution allouée pour le gouvernement afin que ledit projet se réalise.

ADOPTÉ

**RÉS 569-01-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-01-2011 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et qu'il se doit aussi de prévoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE le présent règlement vient annuler le règlement 115-01-2010 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2011;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 15 décembre 2010 par le conseiller Louis Roy;

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 décembre 2010 avant la séance ordinaire du 10 janvier 2011, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne lors de la séance ordinaire que ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier 2011 et vient annuler le règlement 115-01-2010 ;

EN Il est proposé par la conseiller Marc-André Roy
CONSÉQUENCE: Appuyé de la conseillère Lucie Trudel
Résolu à l'unanimité

QUE: Le règlement numéro 115-01-2011 soit et est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Qu'une taxe foncière de SOIXANTE-SEPT CENTS ET DIX-HUIT CENTIÈME (0.6718\$/100) par cent dollars de la valeur imposable telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2011, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toute construction y érigée et de tout ce qui s'incorpore au fonds, et défini par la Loi comme un bien-fonds imposable.

ARTICLE 2 Qu'une taxe de CENT VINGT ET UN DOLLARS ET QUINZE CENTS (121,15 \$) par unité d'habitation ou de logement d'habitation privée soit imposée et prélevée de tout propriétaire;

Qu'une taxe de TROIS CENT ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (311,65\$) par unité d'immeuble non résidentiel soit imposée et prélevée de tout propriétaire;

Qu'une taxe de CENT QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (115,65 \$) par unité d'immeuble non résidentiel soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour le recyclage seulement;

Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses encourues pour la cueillette des ordures ménagères, commerciales et de recyclage;

ARTICLE 3 Qu'une taxe de CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (191,64 \$) par usager de l'aqueduc;

Qu'une taxe de TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (383,28 \$) par usager d'immeuble commercial et professionnel;

Qu'une taxe de CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (574,92\$) par usager d'immeuble de restauration, bar, soins esthétiques, services de garde, institutionnel et municipal;

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses inhérentes au réseau de distribution de l'eau;

ARTICLE 4 Les taxes imposées par le présent règlement deviennent dues et exigibles, en un versement, le dernier jour du mois de mars deux mille onze (2011).

Une somme impayée après l'expiration du délai ci-haut accordé, portera intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15%).

Malgré une disposition quelconque inconciliable d'une loi générale ou spéciale, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte atteint TROIS CENT DOLLARS (300,00 \$), le débiteur a droit de les payer en un (1), deux (2) ou trois (3) versements, dues le dernier jour du mois de mars, le premier jour du mois de juillet et le premier jour du mois de septembre de l'année deux mille onze (2011).

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui fait les versements selon les échéances prescrites.

Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, l'intérêt et le délai de la prescription applicable aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce solde.

ARTICLE 5 Dans les cas de maisons, d'appartements, de commerces ou d'industries loués ou occupés par d'autres que le propriétaire, les taxes d'eau, de cueillette des ordures, sont prélevées desdits immeubles et le(s) propriétaire(s) est /sont personnellement responsable(s) des taxes de leur(s) locataire(s) ou occupant(s).

Dans ces cas, les propriétaires sont subrogés aux droits de la municipalité et ils peuvent recouvrer de leurs locataires ou occupants le montant des taxes payées par eux à la municipalité.

ARTICLE 6 Tout autre compte que celui envoyé aux fins de la taxation municipale portera un intérêt de quinze pour cent (15%) par année si ce dernier n'est pas réglé dans les trente jours de l'envoi de la facture.

ARTICLE 7 Tout solde dû par un contribuable envers la Municipalité en deçà d'un montant de CINQ DOLLARS (\$ 5,00) ne lui sera pas facturé.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

RÉS 570-01-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 117-01-2005(11) DÉLÉGUANT À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE

POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

- ATTENDU QU' en vertu de l'article 960.1 du code municipal du Québec, la Municipalité de Frelighsburg peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
- ATTENDU QUE par souci d'efficacité la municipalité de Frelighsburg désire se prévaloir de ce pouvoir;
- ATTENDU QUE le présent règlement couvre l'exercice financier 2010 et que ce conseil désire le reconduire pour l'année 2011;
- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les articles 3 et 4 du règlement 117-01-2005(10) en regard de l'exercice financier 2011;
- ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 15 décembre 2010 par le conseiller Pierre Parent;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 décembre 2010 avant la séance ordinaire du 10 janvier 2011, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne lors de la séance ordinaire que ce règlement a pour objet de déléguer à tout employé ou fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de modifier l'année de l'exercice financier pour le reconduire en 2011;
- À CES CAUSES: Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Trudel
Résolu à l'unanimité
- QUE: Le règlement 117-01-2005 (11) est adopté et décrète ce qui suit :
- ARTICLE 3 Le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité est délégué à l'inspecteur municipal pour des travaux d'entretien de voirie ne dépassant pas la somme de cinq mille dollars (5 000,00\$) par mois, pour l'exercice financier couvrant l'année 2011;
- ARTICLE 4 Le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité est délégué à la directrice générale pour des dépenses relevant des départements de voirie, incendie et administration, ne dépassant pas la somme de dix mille dollars (10 000,00\$) par mois, pour l'exercice financier couvrant l'année 2011;

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

- ARTICLE 5 Le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité est délégué au directeur incendie pour faire l'entretien et la réparation des équipements nécessaires au combat des incendies ne dépassant pas la somme de mille dollars (1 000,00\$) par mois pour l'exercice financier couvrant l'année 2011.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

RÉS 571-01-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2011 ACCORDANT UNE RÉNUMÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE L'article 1 de la loi sur le traitement des élus municipaux donne le droit au conseil d'une municipalité de fixer par règlement la rémunération de son maire et des autres membres;

ATTENDU l'article 2 de la loi donnant lieu à une rémunération additionnelle pour le poste de maire suppléant;

ATTENDU QUE le présent règlement vient modifier les articles 1, 2 et 6 du règlement 116-01-2005 (10) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2011;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance spéciale du lundi 15 décembre 2010 par le conseiller Marc-André Roy;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 décembre 2010 avant la séance ordinaire du 10 janvier 2011, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne lors de la séance ordinaire que ce règlement a pour objet d'accorder une rémunération aux membres du conseil municipal et vient modifier les articles 1, 2 et 6 du règlement 116-01-2005(10) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2011;

À CES CAUSES: Il est proposé par le maire Monsieur Roland Lemaire Résolu à l'unanimité

QUE: Le règlement 116-01-2005(11) est adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants:

- a) \$ 8 104,44 dans le cas du maire
- b) \$ 4 832,88 dans le cas du maire-suppléant
- c) \$ 2 701,56 dans le cas des conseiller(ère)s

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg le 10 janvier 2011

et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de:

- a) \$ 2 701 56 dans le cas du maire
- b) \$ 2 416,44 dans le cas du maire-suppléant

- c) \$ 1 350,72 dans le cas des conseiller(ère)s
- ARTICLE 2 La rémunération des membres du conseil municipal est indexée de 1,5% pour l'exercice financier couvrant l'année 2011;
- ARTICLE 6 Le présent règlement couvre l'exercice financier 2011;
- ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 135-02-2010 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE EN REGARD DE LA LOI 76

Je, Lucie Trudel, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou spéciale, la conseillère ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement, avec dispense de lecture, établissant la politique de gestion contractuelle de la Municipalité en vertu de la loi 76.

LUCIE TRUDEL
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Je, Anne Pouleur, directrice-générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport mensuel de l'inspecteur bâtiment.

VARIA

RÉS 572-01-11

Il est proposé par la conseiller Charles Crawford
Appuyé du conseiller Marc-André Roy
Résolu à l'unanimité

RÉS 573-01-11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité

DE : Lever la séance.

ADOPTÉ

Roland Lemaire
Maire

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière